

Trainers' Digest



*Bulletin du département
Formation de l'ETUI
concernant les programmes de
l'UE pour les syndicats*

Actualisation des priorités stratégiques Programme Education et Formation tout au long de la vie (Appel 2009)

L'appel à propositions général 2008-2010 du Programme communautaire d'éducation et formation tout au long de la vie lancé en automne 2007, contenait une série de thèmes prioritaires sur lesquels devraient porter les candidatures.

Si la majeure partie de l'appel 2009 est restée inchangée, certaines adaptations ont été effectuées pour refléter l'évolution des politiques et tenir compte de l'introduction de nouvelles actions.

Les nouvelles priorités reflètent les questions qui sont au cœur de l'élaboration des politiques d'éducation et de formation au niveau européen.

A qualité de propositions égale, les propositions de projet répondant à ces priorités auront plus de chances d'être sélectionnées en vue d'un financement que celles qui s'en écartent.

Dans ce contexte, les domaines prioritaires pour les actions en 2009 sont les suivants:

- la réalisation du programme de travail "Éducation et formation 2010", qui vise à améliorer la qualité, l'accessibilité et l'ouverture des systèmes d'éducation et de formation en Europe, notamment en favorisant la cohérence entre les différentes formes et étapes de l'éducation et de la formation tout au long de la vie;
- le renforcement du rôle de l'éducation et de la formation dans le processus de Lisbonne aux niveaux européen et national pour promouvoir non seulement la compétitivité, mais aussi une croissance économique durable et la cohésion sociale;
- le soutien de la créativité et l'innovation dans tous les systèmes et à tous les niveaux d'éducation et de formation, afin que l'Année européenne de la créativité et de l'innovation 2009 soit une réussite;

Toute suggestion visant à améliorer la présente newsletter est la bienvenue.

- la mise en œuvre des stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie destinées à atteindre une plus grande efficacité et équité, en particulier par des mesures visant à réduire le nombre de personnes quittant l'école prématurément ou avec un faible niveau de compétences de base, à favoriser l'inclusion économique et sociale des migrants, à s'attaquer aux handicaps socio-économiques, à soutenir l'acquisition précoce de compétences clés et un financement durable, et à renforcer la base de connaissance des politiques et pratiques dans ce domaine;
- la qualité de l'éducation et de la formation de tous les types de prestataires de services éducatifs, en particulier des enseignants et des formateurs;
- la modernisation des systèmes d'enseignement supérieur pour les rendre plus cohérents et mieux adaptés aux besoins de la société;
- la qualité et l'attractivité de l'enseignement et la formation professionnels en réalisant les priorités du processus de Copenhague au niveau national, par exemple en expérimentant l'application du système européen de transfert d'unités capitalisables proposé pour l'EFPP;
- l'amélioration des faibles taux de participation à l'éducation et à la formation des adultes, en particulier des travailleurs âgés et des personnes peu qualifiées, afin de réduire les obstacles à l'emploi et d'augmenter la capacité de ces personnes à s'adapter à des cadres de vie et de travail en évolution rapide;
- la mobilité des citoyens, particulièrement sur le plan de la qualité, par l'utilisation du portfolio Europass;
- le développement durable, y compris dans les domaines de l'énergie et du changement climatique, par le biais d'actions dans chaque secteur de l'éducation et la formation.

Les documents stratégiques de référence figurent dans le compendium de la DG EAC, à l'adresse http://ec.europa.eu/education/policies/2010/doc/compendium05_fr.pdf

Il est à noter que, dans tous les sous-programmes, une attention accrue est accordée à la diffusion et à l'exploitation systématiques des résultats, à présent dénommée "valorisation". Dès lors, toutes les propositions de projet doivent comprendre un plan clair de diffusion et d'exploitation des résultats.

Des priorités spécifiques sont identifiées pour chaque sous-programme, sauf pour les mesures d'accompagnement dans tous les programmes sectoriels et dans l'activité clé 2 (langues).

Dans cette newsletter, nous nous concentrerons sur les priorités des sous-programmes Leonardo da Vinci, Grundtvig et Transversal, qui revêtent un intérêt particulier pour les syndicats.

Priorités dans le cadre du sous-programme Leonardo da Vinci (Enseignement et formation professionnels initiaux et continus)

Contexte stratégique

Le cadre stratégique du programme Leonardo da Vinci reste le processus de Copenhague, dont le processus est principalement axé sur le renforcement de l'attrait, de la qualité et de l'efficacité des systèmes d'enseignement et de formation professionnels, l'amélioration de la transparence, de l'information et des systèmes d'orientation, la reconnaissance des compétences et des certifications et le renforcement de la dimension européenne. Jusqu'en 2010, des initiatives spécifiques visant à encourager la poursuite de l'élaboration, de l'expérimentation et de la mise en place des outils européens communs pour l'enseignement et la formation professionnels auront des incidences sur l'activité du programme. Ces initiatives comprennent le développement et l'expérimentation du système européen de transfert d'unités capitalisables pour l'enseignement et la formation professionnels (ECVET), la mise en œuvre du cadre européen des certifications (CEC) et la réponse aux conclusions du Conseil de 2004 concernant l'assurance de la qualité dans l'EFP. Ces activités contribueront à renforcer l'apprentissage mutuel, la coopération et le partage d'expériences et de savoir-faire.

On veillera particulièrement à faciliter la participation des secteurs et des partenaires sociaux et des petites et moyennes entreprises (PME), dans toutes les actions Leonardo da Vinci.

Voici en particulier les priorités des actions Leonardo da Vinci:

a) Mobilité et partenariats

Un fort accent est mis sur la qualité de l'organisation de la mobilité, y compris la préparation pédagogique, linguistique et culturelle ainsi que les dispositions pour le séjour à l'étranger sur la base des principes établis dans la Charte européenne de qualité pour la mobilité, afin d'optimiser l'impact de l'expérience de la mobilité.

Dans les projets « mobilité », la priorité sera accordée:

- au développement des compétences des enseignants, formateurs et tuteurs
- à la coopération avec les PME.

Pour les « partenariats » : pas de thèmes prioritaires

b) Projets multilatéraux

Priorité 1: la transparence et la reconnaissance des compétences et des certifications

Les projets relevant de cette priorité sont destinés à soutenir l'élaboration de systèmes et de cadres nationaux et sectoriels des certifications intégrant des outils

Toute suggestion visant à améliorer la présente newsletter est la bienvenue.

européens communs conçus pour favoriser la transparence et la reconnaissance des compétences et des certifications tels que le portfolio Europass, le système ECVET et le Cadre européen des certifications (CEC). Ils devraient soutenir l'expérimentation et l'application d'éléments de tels cadres, et plus particulièrement:

- la description des certifications au regard des acquis de l'apprentissage;
- l'établissement d'une correspondance entre les certifications de l'EFP et les huit niveaux de référence du CEC via des cadres et systèmes nationaux des compétences;
- l'organisation des certifications en unités transférables d'acquis d'apprentissage avec allocation de points de crédit;
- la conception de programmes d'EFP comprenant des dispositifs flexibles pour la validation, le transfert et la reconnaissance des acquis de l'apprentissage formel, informel et non formel;
- la combinaison et la poursuite de l'élaboration des outils et des cadres européens ou leur application dans des secteurs particuliers.

Priorité 2: développer la qualité et l'attractivité des systèmes et des pratiques d'EFP

Les projets relevant de cette priorité devraient:

- élaborer et expérimenter des procédures d'assurance de la qualité dans la formation initiale et l'enseignement et la formation professionnels continus, en utilisant entre autres le Cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité¹;
- favoriser la mise au point de parcours d'EFP de qualité permettant une transition harmonieuse vers le travail et/ou la poursuite d'études, et promouvoir les services d'orientation et de conseil à tous les niveaux;
- améliorer la gouvernance et l'attractivité des systèmes d'EFP par une coopération accrue avec les partenaires sociaux et toutes les parties prenantes concernées.

Priorité 3: développer les aptitudes et les compétences des enseignants, des formateurs et des conseillers de l'EFP

Les projets devraient répondre à la nécessité de développer les aptitudes et les compétences des professionnels de l'EFP et de l'orientation, y compris les compétences professionnelles et linguistiques. Les propositions devraient porter sur l'ensemble des points suivants:

- le développement du rôle des professionnels de l'EFP dans la réponse aux changements systémiques tels que l'évolution vers des systèmes fondés sur les acquis de l'apprentissage et les compétences;
- le renforcement du lien entre les responsables de formation et le monde du travail (entreprises, secteurs professionnels, etc.);
- l'amélioration de leurs aptitudes pédagogiques et le développement de leur participation à l'élaboration des programmes d'études.

¹ Le Cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité est un système de référence visant à aider les États membres et les pays participants à élaborer, à améliorer, à contrôler et à évaluer leurs propres systèmes et pratiques, sur la base de principes et de critères communs.

Priorité 4: développer les aptitudes professionnelles en fonction des besoins du marché du travail

Les projets relevant de cette priorité devraient soutenir des liens étroits avec la vie professionnelle afin de rendre l'enseignement et la formation professionnels mieux adaptés aux besoins du marché du travail. Les projets devraient viser à améliorer l'identification sectorielle et l'anticipation des besoins d'aptitudes et de compétences, ainsi que leur intégration dans l'offre d'EFP. Cela implique également de promouvoir l'intégration de l'apprentissage dans la vie professionnelle. Les propositions devraient porter sur les points suivants:

- encourager la participation des différentes parties prenantes aux efforts déployés pour rendre l'enseignement et la formation professionnels mieux adaptés aux besoins du marché du travail en tenant compte de changements systémiques tels que le passage à des systèmes fondés sur les acquis de l'apprentissage et les compétences;
- développer et expérimenter des systèmes et méthodes sectoriels communs pour l'anticipation des besoins en aptitudes, en associant les entreprises / organisations sectorielles / partenaires sociaux à l'EFP;
- renforcer l'intégration de l'apprentissage dans la vie professionnelle en favorisant des milieux plus propices à l'apprentissage sur le lieu de travail, des formations en situation de travail et des parcours d'apprentissage en tant que base de l'acquisition d'aptitudes professionnelles adaptées aux besoins du marché du travail.

Priorité 5: relever les niveaux de compétence des groupes vulnérables

Les projets relevant de cette priorité devraient être axés sur:

- l'intégration des groupes confrontés à des difficultés particulières sur le marché du travail, par exemple des personnes ayant quitté l'école prématurément, des travailleurs peu qualifiés, des personnes handicapées, des immigrés, des minorités ethniques, en développant leurs aptitudes et compétences professionnelles;
- le renforcement de l'intérêt des hommes et des femmes pour les domaines de l'EFP dans lesquels ils/elles restent sous-représenté(e)s et l'augmentation de leur participation dans ces domaines (les femmes dans le domaine de la technologie, par exemple);
- des activités visant à résoudre les problèmes causés par l'évolution démographique, en maintenant les travailleurs âgés au travail par exemple.

Cette activité aidera les États membres à atteindre les niveaux de référence fixés pour la participation à l'éducation et à la formation d'ici 2010.

c) Réseaux

Dans le cadre de cette action, les projets devraient contribuer à la coopération sectorielle entre les acteurs de l'EFP : entreprises, secteurs économiques, partenaires sociaux et organismes de formation. Les réseaux devraient soutenir, en particulier :

- réseaux ECVET:

Soutien au test du système européen de transfert d'unités capitalisables (ECVET)² dans les secteurs suivants:

- Construction automobile et maintenance,
- Industries de transformation, chimie en particulier
- Transport et logistique
- Construction
- Hôtellerie et tourisme
- Commerce
- Artisanat
- Banque, assurances et services financiers

- dans les réseaux de parties prenantes:

- diffusion de bonnes pratiques de formation
- renforcement de la coopération entre les organismes de formation et les entreprises

² http://ec.europa.eu/education/policies/educ/ecvet/com180_fr.pdf

Priorités dans le cadre du sous-programme Grundtvig (éducation des adultes et autres parcours éducatifs)

Contexte stratégique

L'objectif stratégique du sous-programme Grundtvig est de répondre au double défi que pose, d'une part, l'importance du nombre d'adultes ayant quitté précocement le système scolaire ou n'ayant même jamais accédé à l'enseignement scolaire dans leur pays d'origine pour nombre d'immigrés et, d'autre part, une population européenne vieillissante. L'éducation des adultes permet de répondre en partie à ces défis en améliorant les connaissances et compétences de ces deux catégories de population.

L'éducation des adultes est une composante essentielle de l'éducation et de la formation tout au long de la vie. Toutefois, la participation des adultes à l'éducation et à la formation est à la fois limitée et mal équilibrée. Les personnes dont le niveau d'instruction est le moins élevé sont les moins susceptibles de participer à l'apprentissage. Alors que le taux moyen de participation à l'éducation et à la formation tout au long de la vie que les États membres se sont fixé est censé concerner au moins 12,5 % de la population adulte en âge de travailler d'ici 2010, ce taux moyen était de 9,6 % en 2006, avec de grandes différences entre les pays, les taux nationaux allant de 1,3 à 29 %.

Pour résoudre ce problème et relever les autres défis auxquels l'Europe est confrontée, tels que l'évolution démographique, le développement rapide dans d'autres régions du monde et la pauvreté ainsi que l'inclusion sociale, la Commission a publié en 2006 une communication intitulée "Éducation et formation des adultes: il n'est jamais trop tard pour apprendre"³. Cette communication souligne l'importance de l'éducation et de la formation des adultes pour la capacité d'insertion professionnelle, leur mobilité sur le marché du travail et l'acquisition de compétences clés, mais aussi pour contribuer à la création d'un marché du travail et d'une société favorisant l'inclusion sociale.

Cette communication a été suivie, en septembre 2007, d'un plan d'action décrivant la manière dont les États membres et d'autres parties prenantes pourraient, avec le soutien des instances européennes, mettre en place des systèmes bien organisés et efficaces d'éducation et de formation des adultes.

Il est essentiel d'accroître la participation des adultes à l'éducation et la formation et de la rendre plus équitable. Il convient d'encourager une culture de la qualité, en accordant une attention particulière aux apprenants, au perfectionnement professionnel du personnel, aux prestataires de formation et aux prestations. Le développement de systèmes de reconnaissance et de validation de l'apprentissage non formel et informel est indispensable pour contribuer à motiver les adultes. Enfin, la qualité et la comparabilité des données relatives aux besoins dans le domaine de l'éducation et de la formation des adultes doivent être améliorées en vue de l'élaboration des politiques futures.

³ http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/com/2006/com2006_0614fr01.pdf

Voici en particulier les priorités des actions Grundtvig:

a. Mobilité et partenariats

Pas de thèmes prioritaires.

b. Projets multilatéraux

Priorité 1: compétences clés

Dans le cadre de cette priorité, les projets devraient mettre l'accent sur:

- étendre l'accès aux compétences de base, notamment l'aptitude à lire et à écrire, la communication dans des langues étrangères, les compétences de base en mathématiques, sciences et technologies et les compétences numériques;
- aider les apprenants à développer des compétences transversales telles que les compétences sociales, civiques, culturelles et interculturelles et l'esprit d'initiative et d'entreprise, afin de s'adapter à une société en mutation et aux besoins du marché du travail;
- renforcer la confiance en soi et promouvoir l'accomplissement personnel des adultes par le développement de leur conscience culturelle et leur capacité d'expression créative.

Priorité 2: améliorer la qualité de l'éducation des adultes

Dans le cadre de cette priorité, les projets devraient mettre l'accent sur:

- une meilleure identification des besoins d'apprentissage des enseignants, des formateurs et des autres membres du personnel éducatif;
- le développement des approches conjointes à l'amélioration de la qualité des qualifications des enseignants, des conseillers et des autres membres du personnel de l'éducation des adultes, et l'adaptation de leur formation en conséquence;
- l'intensification de la coopération locale et régionale entre les organisations d'éducation des adultes et d'autres prestataires de services éducatifs et entreprises, à l'intérieur de la notion de "région d'apprentissage";
- l'amélioration de l'assurance de la qualité des services et des établissements, y compris l'examen de la manière dont le cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité dans la formation professionnelle peut être appliqué à l'éducation des adultes.

Priorité 3: accroître l'attractivité et l'accessibilité de l'éducation des adultes

- l'incitation des apprenants individuels à se former, y compris au moyen de services d'orientation, de stratégies visant à atteindre les personnes marginalisées, de campagnes de sensibilisation et de partenariats avec les entreprises;
- l'utilisation des TIC et le recours à l'apprentissage par voie électronique (e-learning) afin d'élargir l'accès à l'éducation et à la formation des adultes;

Toute suggestion visant à améliorer la présente newsletter est la bienvenue.

- l'amélioration de la transparence et de l'utilisation des certifications obtenues dans le cadre de l'éducation des adultes et la facilitation de l'accès à l'enseignement professionnel, général et supérieur.

Priorité 4: améliorer la validation de l'apprentissage non formel et informel

- l'amélioration de la validation des acquis de l'apprentissage non formel et informel, en tenant compte des besoins différents des apprenants adultes;
- l'amélioration de la validation de l'apprentissage non formel et informel des professionnels de l'éducation des adultes;
- l'évaluation de la manière dont les cadres et principes existants peuvent être appliqués à l'éducation et à la formation des adultes pour répondre aux besoins spécifiques de ces derniers;
- la définition et la diffusion de mécanismes pour l'évaluation des compétences et la reconnaissance de l'apprentissage formel, non formel et informel des immigrés.

Priorité 5: promouvoir l'éducation et la formation des adultes pour les citoyens marginalisés et défavorisés et pour les immigrés

Dans le cadre de cette priorité, les projets devraient être axés sur:

- l'élaboration de méthodes alternatives d'apprentissage pour intégrer ou réintégrer les citoyens marginalisés et défavorisés dans la société et sur le marché du travail;
- le partage de bonnes pratiques concernant l'éducation interculturelle, l'éducation et la formation des citoyens marginalisés et leur intégration linguistique, sociale et culturelle;
- l'utilisation du sport pour offrir des possibilités d'apprentissage aux citoyens marginalisés et défavorisés.

Priorité 6: l'enseignement dispensé et reçu par les seniors, l'apprentissage intergénérationnel et familial

Dans le cadre de cette priorité, les projets devraient être axés sur:

- le transfert des connaissances, des méthodes et des bonnes pratiques afférentes à l'éducation des seniors;
- la manière de doter les seniors des aptitudes dont ils ont besoin pour faire face au changement et continuer à être actifs dans la société;
- le renforcement de la contribution des personnes âgées à l'apprentissage des autres;
- la mise au point d'approches novatrices de l'apprentissage intergénérationnel et familial.

c. Réseaux

Priorité 1: l'apprentissage des langues dans le secteur de l'éducation des adultes

Les réseaux relevant de cette priorité devraient être ciblés sur:

- le partage des connaissances et la diffusion des bonnes pratiques concernant les possibilités d'apprentissage des langues offertes aux adultes;
- le recensement des besoins actuels, émergents et futurs pour ce qui est de la coopération européenne dans le domaine de l'enseignement des langues aux adultes (incluant l'éducation formelle, non formelle et informelle);
- l'élaboration de stratégies pour combler les lacunes dans le domaine de l'enseignement des langues aux adultes, où l'offre n'est pas adéquate actuellement;
- l'élaboration de stratégies, de programmes et d'outils destinés à améliorer la compétence interculturelle des professionnels de l'éducation des adultes;
- la diffusion de programmes et d'outils permettant de former les personnes dispensant un enseignement linguistique à des adultes.

Priorité 2: les réseaux académiques dans le secteur de l'éducation des adultes

Les réseaux relevant de cette priorité devraient promouvoir une coopération plus étroite et la création de réseaux entre l'enseignement et la recherche dans le domaine de l'éducation des adultes, des prestataires de services éducatifs pour adultes et des professionnels de l'éducation des adultes. Ils devraient être ciblés sur:

- la recherche et l'analyse des besoins en ce qui concerne les priorités européennes en matière d'enseignement et de recherche dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, en général, et de l'éducation et de la formation des adultes, en particulier;
- la recherche, l'analyse et l'examen des tendances actuelles et futures dans les travaux de recherche sur l'éducation continue menés au niveau universitaire;
- l'identification de modèles efficaces pour le financement des réseaux académiques;
- l'identification et la promotion d'une coopération plus étroite et d'une plus grande mise en réseau entre les établissements d'enseignement supérieur travaillant dans le secteur de l'andragogie / éducation des adultes;
- la mise au point, l'expérimentation et la promotion d'outils d'assurance et d'amélioration de la qualité pour l'éducation et la formation des adultes;
- l'analyse des incidences des réformes nationales sur le secteur de l'éducation et de la formation des adultes;
- l'établissement d'une coopération et de structures de collaboration entre les établissements d'enseignement supérieur, les associations et autres organes européens ayant des activités de recherche et de développement liées à l'éducation et à la formation des adultes.

Priorité 3: les réseaux de coopération entre les différents acteurs impliqués dans l'éducation des adultes

Les réseaux relevant de cette priorité devraient être ciblés sur:

- le renforcement de la coopération entre les prestataires de services éducatifs pour adultes, les ONG, la société civile, les partenaires sociaux et les décideurs aux niveaux local, régional, national et européen;
- le partage des connaissances et la diffusion des bonnes pratiques concernant les offres d'éducation et de formation des adultes en Europe;
- le recensement des besoins actuels, naissants et futurs pour ce qui est de la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation des adultes et de l'orientation;
- l'examen de méthodes et de pratiques permettant d'accroître la participation des adultes à l'éducation et la formation tout au long de la vie.

Priorité 4: Validation et certification

Les réseaux relevant de cette priorité devraient être ciblés sur:

- l'amélioration de la validation des acquis de l'apprentissage non formel et informel, en tenant compte des besoins différents des apprenants adultes;
- l'amélioration de la validation de l'apprentissage non formel et informel des professionnels de l'éducation des adultes;
- l'évaluation de la manière dont les cadres et principes existants peuvent être appliqués à l'éducation et à la formation des adultes pour répondre aux besoins spécifiques de ces derniers;
- la définition et la diffusion de mécanismes pour l'évaluation des compétences et la reconnaissance de l'apprentissage formel, non formel et informel des immigrés.

Priorités dans le cadre du sous-programme Transversal (innovation, langues, TIC, valorisation)

Activité clé n°1 - "COOPERATION ET INNOVATION DANS LES POLITIQUES"

Priorités spécifiques:

a. Mobilité (visites d'étude)

Le but de cette action est d'encourager la discussion, l'échange et l'apprentissage mutuel sur des thèmes d'intérêt commun au niveau de l'UE, de façon à promouvoir des approches de qualité et la transparence des systèmes d'éducation et de formation.

Le programme des visites d'étude s'alignera sur les priorités des politiques d'éducation et de formation, y compris sur celles définies par les États membres. En outre, il sera veillé tout particulièrement à lier les thèmes de ces visites aux objectifs du programme de travail 2010.

Les thèmes prioritaires pour les visites d'étude sont les suivants:

- L'élaboration de politiques et le recours à des pratiques fondées sur des informations empiriques;
- Les approches innovantes pour la mise en œuvre des instruments européens ;
- Les questions d'inclusion et d'intégration sociales;
- L'amélioration de l'attractivité et de la qualité de l'EFP;
- L'apprentissage dans un environnement de lieu de travail ;
- Les modèles de partage des coûts dans l'éducation et la formation;
- L'augmentation de la participation des adultes à l'éducation et la formation (par exemple, coopération avec les partenaires sociaux);
- L'intégration des instruments d'enseignement et des politiques du travail dans les stratégies de la formation tout au long de la vie;
- Les approches innovantes pour introduire les arts créatifs dans l'éducation et la formation;
- L'orientation et la formation professionnelles pour anticiper et accompagner les mutations économiques, et le vieillissement de la population active.

b. Etudes et recherches comparatives

Les thèmes prioritaires pour les recherches comparatives en matière d'éducation et de formation sont les suivants:

- thème 1: promouvoir l'excellence, l'efficacité et l'équité dans l'enseignement supérieur: accès des étudiants et persévérance;
- thème 2: développer l'éducation et la formation des adultes: détermination, évaluation et promotion de la qualité de l'organisation, de la gestion et du financement de l'éducation et de la formation des adultes;

Toute suggestion visant à améliorer la présente newsletter est la bienvenue.

- thème 3: remédier aux faiblesses dans l'acquisition des compétences clés dans l'enseignement préscolaire et l'enseignement obligatoire;
- thème 4: favoriser l'attractivité et la qualité de l'enseignement et de la formation professionnels: gouvernance des systèmes d'enseignement et de formation professionnels et amélioration de la compréhension des liens entre l'enseignement et la formation professionnels, l'enseignement supérieur et le monde du travail;
- thème 5: le rôle des activités créatives dans l'apprentissage et leur impact sur les capacités à innover des personnes.

Activité clé 2 - LANGUES

a. Projets multilatéraux

La priorité sera accordée aux propositions poursuivant un ou plusieurs des objectifs suivants:

- renforcer l'acquisition de compétences dans les langues européennes les moins répandues et/ou sensibiliser à ces langues;
- renforcer l'acquisition de compétences linguistiques pour améliorer le dialogue interculturel en Europe;
- renforcer les compétences linguistiques en rapport avec le lieu de travail afin d'améliorer l'intégration de l'individu dans l'entreprise et la compétitivité européenne;
- concevoir et promouvoir des méthodologies destinées à motiver les personnes apprenant une langue et à renforcer leurs capacités d'apprentissage linguistique.

b. Réseaux

Les réseaux de nature transversale contribuent à l'élaboration des politiques linguistiques en Europe. Ils promeuvent l'apprentissage des langues et la diversité linguistique, favorisent les échanges d'informations concernant les techniques innovantes et les bonnes pratiques, en particulier entre les décideurs et les professionnels de l'éducation de premier plan, et adaptent et diffusent les produits d'anciens projets auprès de divers utilisateurs (pouvoirs publics, professionnels, entreprises, apprenants, etc.).

La priorité sera accordée aux propositions poursuivant un ou plusieurs des objectifs suivants:

- trouver, concevoir et diffuser des informations concernant les bonnes pratiques pour améliorer le dialogue interculturel en Europe à travers l'apprentissage et l'enseignement des langues;
- développer et encourager la prise en compte des politiques promouvant l'apprentissage des langues et la diversité linguistique à tous les niveaux de l'enseignement formel et non formel;
- recenser, échanger et utiliser des bonnes pratiques concernant l'enseignement des langues à des personnes ayant des besoins particuliers.

Toute suggestion visant à améliorer la présente newsletter est la bienvenue.

Activité clé 3- TIC (Technologies de l'information et de la communication)

a. Projets multilatéraux

La priorité sera accordée aux thèmes ci-dessous.

Priorité 1: Recenser et instaurer des utilisations innovantes des TIC dans la perspective de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, en particulier pour les groupes menacés d'exclusion

Les TIC permettent de développer les réseaux interpersonnels, ce qui peut permettre de faciliter l'éducation ou la formation des personnes concernées. L'auto-apprentissage et l'apprentissage informel entre pairs sont des moyens importants pour développer ses aptitudes et compétences numériques. Mais ces aptitudes sont aussi de plus en plus importantes dans l'apprentissage formel. Une nouvelle génération d'outils et de plateformes de communication sociale fondés sur les TIC (le "Web 2.0" et d'autres évolutions pertinentes dans le domaine des TIC) voit sa popularité croître rapidement. On peut notamment citer les blogs, les wikis, la baladodiffusion, les logiciels relationnels, les sites de relations virtuelles, ainsi que des outils tels que les téléphones mobiles. Ils sont faciles à utiliser, abordables et très répandus, en particulier parmi les individus menacés d'exclusion (les personnes ayant quitté l'école prématurément, les minorités ethniques, les personnes âgées, etc.), et sont donc susceptibles de permettre la (re)connexion desdits groupes aux services publics, à l'éducation et la formation et à la participation civique.

Les projets devraient porter sur:

- la mise au point et l'application d'approches expérimentales relatives à ces nouveaux outils et tendances, y compris l'analyse de leur impact sur les acquis de l'apprentissage; sur le comportement et l'attitude des apprenants, et sur l'accomplissement d'une politique d'éducation plus large avec des buts tels que la qualité, l'équité, l'inclusion, l'efficacité, la tolérance, etc;
- les analyses comparatives des pratiques existantes afin de recenser les bonnes pratiques et les facteurs de réussite transférables.

Priorité 2: Les TIC en tant que catalyseurs de l'innovation et de la créativité dans l'éducation et la formation tout au long de la vie

La priorité sera accordée aux projets qui définissent et utilisent des solutions d'apprentissage fondées sur les TIC en poursuivant au moins un des objectifs suivants:

- favoriser la créativité, en permettant à l'apprenant d'apprendre par l'expression créative, le sens critique et la pensée latérale pour produire de nouvelles idées et des solutions innovantes;
- favoriser des approches basées sur les capacités d'investigation et de résolution des problèmes, en permettant à l'apprenant d'apprendre par la pratique au moyen d'expériences dans des environnements réels et/ou virtuels;
- soutenir l'apprentissage à distance, autonome, indépendant, dans des contextes où les apprenants sont en mesure de mettre immédiatement leurs connaissances en pratique;
- soutenir l'apprentissage en collaboration, en groupe, pour s'attaquer à des problèmes complexes exigeant des solutions créatives et innovantes.

Toute suggestion visant à améliorer la présente newsletter est la bienvenue.

b. Réseaux

La priorité sera accordée aux réseaux poursuivant les objectifs ci-dessous.

Priorité 1 : Résoudre les questions transversales pour relier et connecter les communautés d'apprentissage au moyen des TIC de manière innovante

Le concept de communauté d'apprentissage se répand, sur la base de liens plus marqués entre l'école, le domicile, le lieu de travail et les communautés locales. Il constitue un élément essentiel des nouveaux services et des nouvelles infrastructures créés en Europe dans le domaine des TIC.

La priorité sera accordée aux propositions de réseau portant sur un ou plusieurs des thèmes suivants:

- le partage des connaissances et la constitution de partenariats associant tous les acteurs pertinents de l'apprentissage fondé sur les TIC, tant du côté de la demande que de celui de l'offre;
- la fourniture de conseils et d'aides pour ce qui est des questions transversales liées à l'utilisation de services de contenu numérique dans les environnements d'apprentissage formel, non formel et informel, telles que les questions juridiques concernant les droits de propriété intellectuelle, les normes de qualité, l'évaluation en ligne et les portfolios en ligne;
- l'innovation éducative fondée sur de nouvelles pédagogies s'appuyant sur les TIC et l'adaptation de ces dernières aux changements sociaux et économiques, (nouvelles aptitudes d'apprentissage, gestion du changement).

Priorité 2: Renforcer les liens entre les TIC et les aptitudes en matière de créativité et d'innovation

La priorité sera accordée aux propositions de réseau portant sur un ou plusieurs des thèmes suivants:

- le partage des connaissances et l'application d'approches expérimentales pour développer la créativité et l'innovation par l'utilisation des TIC;
- la fourniture de conseils et d'une aide aux établissements et aux professionnels du domaine;
- la détermination des bonnes pratiques et la fourniture d'études de cas relatives à des approches, en matière d'enseignement et d'apprentissage, qui sous-tendent la capacité d'innovation;
- les activités d'information et de sensibilisation.

Activité clé 4 - DIFFUSION ET EXPLOITATION DES RESULTATS

L'activité clé "Diffusion et exploitation des résultats" témoigne de la prise de conscience croissante chez les responsables politiques et les professionnels de la nécessité de veiller à ce que les projets et les actions financés par l'Union Européenne aient une incidence maximale pour soutenir l'agenda révisé de Lisbonne et la mise en œuvre du programme de travail "Éducation et formation 2010". L'objectif premier de cette activité clé est de contribuer à la création d'un cadre propice à l'exploitation efficace des résultats aux niveaux local, sectoriel, régional, national et européen. Les

Toute suggestion visant à améliorer la présente newsletter est la bienvenue.

actions financées au titre de cette activité clé complètent les actions de diffusion et d'exploitation des résultats spécifiques obtenus dans le cadre des programmes sectoriels et des autres activités clés.

a. Projets multilatéraux

La priorité sera accordée aux projets multilatéraux ciblés sur:

- la création d'infrastructures appropriées (analyse, mécanismes, méthodologies et outils pratiques) pour faciliter l'exploitation des résultats;
- les actions transversales au niveau européen (par secteur, thème ou groupe d'utilisateurs);
- la promotion de l'"exploitation des résultats" par les grands réseaux existants et les organisations concernées dans le but de transférer et d'appliquer les résultats (multiplication) et/ou de les intégrer dans les politiques.

b. Etudes et outils de référence

La priorité sera accordée aux projets ciblés sur:

- le soutien apporté aux cellules de réflexion, observatoires, etc., pour l'identification des besoins actuels et futurs des utilisateurs et la valorisation des résultats existants en vue de répondre à ces besoins;
- des recherches sur les possibilités d'intégrer les résultats des projets dans les politiques, par la définition et la présentation de mécanismes permettant d'établir un lien entre les projets, les programmes et les politiques;
- l'identification, l'analyse et l'utilisation de réseaux appropriés pour l'exploitation des résultats;
- l'identification des actions considérées comme des bonnes pratiques pour la diffusion et l'exploitation des résultats.

Informations et conseils

Le service d'informations sur l'UE de l'ETUI fournira des informations actualisées concernant les futurs appels à propositions à l'adresse suivante:

http://www.etui.org/education_fr/Service-d-information-UE/Informations-actualisees-sur-les-subsventions-de-l-UE-destinees-au-developpement-des-syndicats/Programmes-et-lignes-budgetaires-de-l-Union-europeenne/Education-et-Formation

Si vous avez besoin d'une assistance particulière dans la préparation de votre proposition de projet, ou de suggestions dans la recherche de partenaires, veuillez nous contacter à cette adresse: spennell@etui.org

En 2007, l'ETUI Formation a publié un "Programme Education et Formation tout au long de la vie de l'UE: un manuel destiné aux syndicats" qui concerne les aspects plus théoriques de l'éducation et de la formation tout au long de la vie du programme, et contient également de nombreux conseils et avis pratiques sur la manière de planifier des projets concrets. Le manuel peut être téléchargé à l'adresse suivante: http://www.etui.org/education_fr/Resources/The-EU-Lifelong-Learning-programme-a-handbook-for-trade-unions

L'appel à propositions, y compris le financement, les règles d'éligibilité, le vademecum, les dossiers de candidature et les données de contact appropriées pour de plus amples informations, figurent à l'adresse Internet suivante de la CE:

http://eacea.ec.europa.eu/lip/index_en.htm